

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Network and Satellite Services Division / Division des  
services de satellite et de réseaux  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 4C2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ICSS FOR NCR	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 2B0KB-130262/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20130262	<b>Date</b> 2012-06-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EO-017-24526	
<b>File No. - N° de dossier</b> 017eo.2B0KB-130262	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-07-16</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> St-Onge, Josée	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 017eo
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0576 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 934-1411
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION À L'INVITATION 005

### *Questions et réponses*

#### Question n° 27

Nous avons révisé la notion de contenu canadien conformément à la définition présentée dans le document A3050T. Cette définition varie en fonction des biens achetés. On y fait référence aux programmes MERIT et CERCLE Canada pour les groupes 36, 70 et 74 de la classification fédérale des approvisionnements. Services partagés Canada peut-il indiquer à quel groupe de la classification fédérale des approvisionnements la présente demande de soumissions correspond?

#### Réponse n° 27

Tel que stipulé dans l'avis de projet de marché (APM), ce besoin tombe sous le numéro d'identification des biens et services (NIBS) N5805 - Équipement téléphonique et télégraphique. À ces causes, les programmes de partenariat MERIT et CERCLE Canada ne s'appliquent à ce marché proposé.

*Au CCUA A3050T - Définition du contenu canadien est modifié comme suit:*

#### **SUPPRIMÉ**

- a) CCUA A3050T (2010/01/11), Définition du contenu canadien dans toute son intégrité.

#### **INSÉRÉ**

- a) Définition du contenu canadien

1. Produit canadien : Un produit entièrement fabriqué au Canada ou d'origine canadienne est considéré comme un produit canadien. Un produit dont des composantes sont importées peut aussi être considéré comme produit canadien aux fins de la politique, pourvu qu'il ait été suffisamment transformé au Canada pour être conforme à la définition des Règles d'origine établies par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Aux fins de cette détermination, il faut remplacer le terme « territoire », qui figure dans les Règles d'origine de l'ALENA, par celui de « Canada ». (Consulter l'Annexe 3.6(9) du Guide des approvisionnements.)

- 
2. Service canadien : Un service fourni par un individu établi au Canada est considéré comme un service canadien. Lorsqu'un besoin consiste en l'achat de seulement un service, lequel est fourni par plus d'un individu, le service sera considéré comme canadien si au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission pour le service est fourni par des individus établis au Canada.
  3. Produits divers : Lorsque les besoins consistent en l'achat de plusieurs produits, l'une des deux méthodes suivantes est appliquée :
    - a. évaluation globale : au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des produits canadiens; ou,
    - b. évaluation individuelle de chaque article : dans certains cas, chaque article de la soumission peut être évalué individuellement et des contrats peuvent être attribués à plus d'un fournisseur. Dans ces cas, les fournisseurs doivent alors indiquer séparément chaque produit qui est conforme à la définition des produits canadiens.
  4. Services divers : Pour les besoins se composant de plus d'un service, au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des services fournis par des individus établis au Canada.
  5. Combinaison de produits et de services : Si à la fois des produits et des services doivent être achetés, au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des produits et des services canadiens (tel que défini ci-dessus).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

---

***Au Formulaire 5 - Attestation du contenu canadien:*****DELETE**

Formulaire 5 - Attestation du contenu canadien

**INSERT**

Formulaire 5 - Attestation du contenu canadien

(Modifié le June 27, 2012) sur Merx comme pièce-jointe ATT 5

**Question n° 28**

Section 20.3, paragraphe (504) : « L'emploi de ce procédé obligatoire force les téléphones logiciels du VLAN de type données à s'authentifier auprès du pare-feu, fourni par le Canada, compatible avec la voix en échangeant des certificats. Une fois l'authentification effectuée, la signalisation du serveur d'appels doit traverser le pare-feu en mode TLS (protocole de sécurité de la couche transport), et le flux d'information doit traverser le pare-feu compatible avec la voix en mode SRTP (protocole de transport sécurisé en temps réel). »

Les certificats nécessaires dans le cadre de la méthodologie « pare-feu compatible avec la voix » doivent-ils être signés ou approuvés par l'infrastructure à clés publiques (ICP) Entrust, conformément à la norme établie par Services partagés Canada?

**Réponse n° 28**

Les certificats X.509v3 doivent maintenir une voie de certification en provenance de l'infrastructure PKI interne du Canada. À ce titre, les structures des données et les algorithmes utilisant X.509v3 (incluant, mais pas limités, aux chiffrements, signatures, révocations, validations, etc.) sera compatible avec l'infrastructure PKI interne du Canada. Les soumissionnaires devraient se référer à l'annexe A - Énoncé des travaux, lignes 266 k), 317, 485 f) et 504 pour de plus amples renseignements.

**Question n° 30**

Exigence (317) : « Les produits réseau IP doivent pouvoir utiliser les certificats numériques X.509v3. » Services partagés Canada exige-t-il que l'on intègre ces certificats au certificat Entrust actuel?

**Réponse n° 30**

Les soumissionnaires devraient se référer à la réponse #28 ci-dessus.

**Question n° 31**

Dans le cadre de la demande de soumissions 2B0KB-130262/A pour les Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, je me demandais si la DP est un système entièrement nouveau ou tout simplement le soutien du PBX actuel? Si c'est pour un nouveau système, combien de téléphones aurez-vous besoin?

**Réponse n° 31**

Le Canada ne peut pas s'engager à un nombre spécifique de nouveaux systèmes ou d'appareils d'utilisateurs qui sera commander sous cette demande de proposition. Le Canada, par contre, va considérer l'utilisation de ce contrat pour le déploiement de nouveaux systèmes accompagnés d'appareils d'utilisateurs. Durant la période du contrat, il est très probable que le Canada émettra des commandes de services pour des produits réseaux requis pour les activités de changements, incluant de tout nouveau système et d'appareils d'utilisateurs.